

Tarifs Taxe de séjour année 2022.

<b>CATÉGORIE D'HÉBERGEMENT</b>	<b>Tarif Taxe Communauté de communes du VA (Personne/nuitée)</b>	<b>Tarif Taxe Additionnelle Conseil Départemental. (Personne/nuitée)</b>
Terrains de campings, caravanage 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes.	0.20 euro	0.02 euro
Terrains de campings, caravanage 3 et 4 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes.	0.30 euro	0.03 euro
Hôtels de tourisme classé 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles. Chambres d'hôtes. Auberges collectives.	0.30 euro	0.03 euro
Hôtels, résidences et meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles.	0.40 euro	0.04 euro
Hôtels, résidences et meublés de tourisme 3 étoiles.	0.60 euro	0.06 euro
Hôtels, résidences et meublés de tourisme 4 et 5 étoiles.	1.00 euro	0.10 euro
Palaces.	2.00 euros	0.20 euro
<b>Hotels et résidences de tourisme, meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement.</b>	<b>5% du coût de la nuitée par personne</b>	<b>10% du montant en sus par personne</b>
<b>Exonérations :</b>  <b>Les personnes mineures, les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune, les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire.</b>		